

# Le Pass Senior Annuel (Transvilles)

Le CCAS délivre une attestation aux Saint-Saulviens/Saulviennes âgé(e)s de 65 ans et plus, et non-imposables, afin de leur permettre de bénéficier d'une carte de transport au tarif préférentiel de 20€ et ainsi voyager de manière illimitée sur le réseau Transvilles.

## A qui s'adresse la démarche ?

- Saint-Saulvien / Saint-Saulvienne
- Âgé(e) de 65 ans et plus
- Non-imposable

## Quand faire la demande ?

Mi-décembre

Validité de la carte : de mi-décembre de l'année en cours à mi-décembre de l'année suivante

## Où faire la demande ?

Directement au CCAS de Saint-Saulve puis en agence Transvilles

## Comment faire la demande ?

1. Se rendre au CCAS muni(e) des pièces nécessaires
2. Se rendre en agence Transvilles muni(e) du bon Transvilles et de la carte Pass Pass en cas de renouvellement ou de la pièce d'identité

## Pièces à fournir :

- Une pièce d'identité
- L'avis de non-imposition
- 20€ en chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou en espèces
- La carte Pass Pass en **cas de renouvellement**

## INFOS

### CCAS

140 rue Jean Jaurès  
59880  
Saint-Saulve

☎ 03 27 45 05 80

✉ [accueilccas@ville-saint-saulve.fr](mailto:accueilccas@ville-saint-saulve.fr)

### Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi :  
8h15-12h et 13h30-17h30



[www.ville-saint-saulve](http://www.ville-saint-saulve)

Hôtel de ville

146 rue Jean Jaurès 59880 Saint-Saulve

03 27 14 84 00

[mairie@ville-saint-saulve.fr](mailto:mairie@ville-saint-saulve)